

ATTENTATS DE JANVIER 2015 I LES INTERROGATOIRES DES ACCUSÉS SE SONT POURSUIVIS ENTRECOURPÉS DE TEMOIGNAGES TROUBLANTS

vendredi 16 octobre 2020, par [Thémis](#)

La semaine a débuté avec l'interrogatoire de N. PASTOR ALWATIK marqué par une révélation de sa part. Parmi d'autres aveux le reliant à A. Coulibaly, il a notamment reconnu avoir vendu son ordinateur le lendemain de l'attentat par crainte que le terroriste de l'Hypercacher ait laissé des traces de son disque dur dedans.

Sa sœur est ensuite venue témoigner, confiant qu'elle même de religion juive, son frère n'aurait jamais pu être lié aux attaques de l'Hypercacher, ce qui est corroboré le lendemain par la nièce de l'accusé. Sa défense a cependant été fragilisée lorsque son ex épouse a confié avoir découvert l'idéologie de son mari qu'elle qualifie d'extrémiste islamiste de par une interprétation brute des textes qui justifie les actes violents.

L'intéressé, particulièrement énervé, a fermement contredit ces affirmations, s'estimant lui-même « victime » de COULIBALY.

Quant à Mohamed FARES, il a nié fermement les accusations pesant contre lui qui sont celles de fourniture d'armes et de munitions à A. COULIBALY. Il affirme qu'il n'a vendu aucune arme à qui que ce soit. Ex trafiquant de stupéfiants, sa mise en cause remonte à 2018 après l'arrivée chez la juge d'instruction d'une lettre anonyme « Hypercacher, Mohamed FARES ». Aucun ADN ne pourra être identifié sur cette lettre.

Une enquêtrice de la sous-direction antiterroriste a ensuite été entendue sur les éléments de téléphonie ainsi que sur la garde à vue d' A. POLAT, d'A.ABBAD et de M. MARTINEZ. S'agissant de A. POLAT, il est accusé d'avoir servi d'intermédiaire à la fourniture des armes d'A. COULIBALY. Ami proche du terroriste, il a été désigné comme bras droit de ce dernier par l'enquêtrice. Alors que la téléphonie a relevé de multiples contacts entre ces deux protagonistes, la nature du lien entre A. COULIBALY et A. POLAT a été longuement discutée, la défense réfutant la notion de bras droit. Par ailleurs, lors de son audition, l'enquêtrice a mentionné son rapport à la religion et le fait que sa mère se serait plaint d'une radicalisation de son fils. En réaction à ces propos, A. POLAT a lancé au témoin en train de déposer « tu vas le payer ! ». Rappelé plusieurs fois à l'ordre par le président durant la matinée pour ses invectives régulières, cette menace a été actée. La question du rôle de A. POLAT dans un transfert d'armes a également été longuement discutée.

Lundi les interrogatoires se poursuivront.



